

Municipalité de CRABTREE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE: —


À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 19 décembre 2011, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2011-199 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2012

Ce règlement est entré en vigueur le 20 décembre 2011.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à CRABTREE ce 20 jour de DÉCEMBRE ~~mil-neuf cent~~ 2011


Secrétaire-trésorier

Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 200-o-F (FLA 164)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), PIERRE ROUDREAU, SEC-TRESORIER de la municipalité de CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 décembre 2011, entre 10h et 17h heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2011

